

Chemin des Montarmots et chemin de la Selle - Acquisition de terrain à M. GRANDJEAN Pierre

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : M. GRANDJEAN Pierre est propriétaire de terrains en nature de terres, landes et prés, situés dans le secteur du chemin des Montarmots et du chemin de la Selle, cadastrés section PZ n° 3-5 et 6 pour une surface de 77 a 84 et compris dans une zone 1NA (urbanisation ultérieure) du plan d'occupation des sols. Il a proposé de les vendre à la Ville.

Ces terrains jouxtent des parcelles appartenant à la Ville et permettraient de constituer une réserve foncière. Ils sont libres de toute location ou occupation.

M. GRANDJEAN Pierre a accepté le prix de 35 000 F fixé par l'Administration des Domaines et a demandé que Me RACLE, notaire, intervienne à l'acte.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable unanime le 9 avril 1991.

La dépense sera imputée sur le chapitre 908.0.210.00501.30400 après transfert de la somme de 40 000 F (permettant aussi de payer les frais d'acte) du chapitre 922.210.76090.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire d'une part à signer l'acte à intervenir et d'autre part à effectuer le transfert des crédits ci-dessus désignés.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.